Pas rentables, incurables : les handicapés sont un poids pour la société.
Ils prennent vraiment trop de place avec leur fauteuil !
C'est courageux d'être en couple avec une personne handicapée !
Les handicapés, en général, sont des gens adorables !
C'est vrai, vous faites vraiment l'amour ?
C'est vous le fauteuil qu'il faut aider ?
Vous vous rendez compte de l'image que vous renverriez au client ?
Vous n'avez rien à faire dans la rue !
0% discrimination
0%
25%
50%
75%
100%

# Le 10 octobre dans toute la France !
# Ensemble visons juste avec l'APF ! 0% discrimination

Dossier de presse – septembre 2006

**EMBARGO > 10 octobre 2006**

**Contacts presse :**
**APF -** Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65
**Ketchum -** Jean-Claude Roux : 01 53 32 55 72 - 06 07 57 60 30
**Ketchum** - Aurélie Caron : 01 53 32 53 48

APF
Association des Paralysés de France

# Sommaire

L'opération « Ensemble visons juste ! 0% discrimination » p. 3

Discrimination mode d'emploi : état des lieux p. 4

Les 10 idées reçues à combattre p. 5

Silence on discrimine : Témoignages p. 6

La preuve par l'image : caméras cachées p. 8

Action ! Revendications de l'APF et procès p. 10

Le dossier du magazine Faire Face p. 12

# « Ensemble visons juste ! 0% discrimination »
## Le 10 octobre dans toute la France, je change de comportement avec l'APF

**Le handicap est une des principales causes de discrimination en France. Parfois imperceptibles, souvent suggérées, toujours humiliantes, les discriminations dont sont victimes les personnes en situation de handicap sont quotidiennes : refus d'entrée dans un lieu public, refus d'accès à l'école, un emploi, un service, un prêt bancaire, un logement, mais aussi interpellations blessantes… Des situations qui découlent de nombreuses idées reçues sur les personnes en situation de handicap.**
**Des situations que dénoncent les personnes en situation de handicap et leur famille qui ont d'ailleurs décidé en juin, lors du Congrès de l'APF, de faire de la lutte contre les discriminations un axe majeur du nouveau projet associatif de l'association « Acteur et citoyen ! ».**

**L'APF a donc décidé de pointer du doigt et de démonter ces idées reçues en organisant une grande opération nationale de sensibilisation le 10 octobre prochain pour amener le grand public à changer de comportement envers les personnes en situation de handicap.**

**L'opération de sensibilisation « Ensemble visons juste ! 0% discrimination » le 10 octobre**
Le 0 % discrimination, ce n'est pas un jeu, c'est un but !
Dans un geste simple, l'APF invite à changer concrètement de comportement.
Munie d'une balle, je vise une cible sur laquelle sont inscrits des comportements discriminants allant du « 100 % discrimination » aux extrémités au « 0 % discrimination » au centre.
S'il y a des degrés divers de discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap, il n'y a qu'un seul but : 0% discrimination

**> A Paris :**
Début de l'opération à 10h30 place Raoul Dautry (parvis de la gare Montparnasse).
Une cible géante sera étendue sur le sol de la place. Adhérents et bénévoles de l'Association des Paralysés de France inviteront le public à viser le centre de la cible, munie d'une balle géante.

**> En province :**
Près de 80 délégations seront présentes sur une place publique pour interpeller le public.

**Un combat contre les idées reçues**
Parce que bien souvent, les comportements et les situations discriminantes naissent de la méconnaissance que l'on a de l'autre et des préjugés, l'APF a identifié 10 idées reçues à combattre pour changer de comportement.

- Ça fait pitié de voir des personnes en situation de handicap.
- Si la science progressait plus vite, il y aurait moins de handicap.
- Les personnes en situation de handicap n'ont pas de vie sexuelle.
- Etre en couple avec une personne en situation de handicap nécessite du courage.
- Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas vivre seules.
- Les personnes en situation de handicap sont plutôt des gens assistés.
- Les personnes en situation de handicap ne sont pas épanouies dans leur vie sociale.
- Les personnes en situation de handicap sont renfermées sur elles-mêmes.
- Les personnes en situation de handicap sont inaptes au travail.
- Les personnes en situation de handicap sont des gens exemplaires et hors du commun.

**Plus d'infos sur : www.discrimination.apf.asso.fr**

# Discrimination mode d'emploi
## Etat des lieux de la discrimination des personnes en situation de handicap en France

***Chiffres issus de deux sondages IFOP réalisés pour l'APF en mai 2006 auprès des Français et des personnes en situation de handicap***

**EMBARGO > 10 octobre 2006**

### *Les Français et les idées reçues à l'égard des personnes en situation de handicap*

✔ **Les Français : peu concernés pour faire évoluer les choses !**

Pour près de la moitié des Français, l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société dépend des pouvoirs publics, de la recherche médicale et des entreprises. Seul 47% des Français estime qu'elle passe par le comportement de chacun d'entre nous.

✔ **Couple et sexualité encore tabous !**

Pour 87% des Français, les gens pensent que vivre en couple avec une personne en situation de handicap nécessite du courage. Pour 61%, les gens pensent que les personnes en situation de handicap n'ont pas de vie sexuelle. Couple et sexualité sont encore perçus comme une épreuve ou un tabou.

✔ **Handicapé = assisté !**

Pour 81% des Français, les gens pensent que les personnes en situation de handicap ne peuvent pas vivre seules. Pour 72%, les gens pensent que les personnes handicapées sont plutôt des gens assistés. Handicap ne peut pas rimer avec autonomie, plutôt avec aide et assistanat.

✔ **Handicapé = malheureux !**

Pour 70% des Français, les gens pensent que les personnes en situation de handicap ne sont pas épanouies dans leur vie sociale. Pour 62%, les gens pensent que les personnes handicapées sont renfermées sur elles-mêmes. Pour 42%, les gens pensent que les personnes handicapées doivent parfois avoir envie d'en finir. Handicapé = malheureux voire suicidaire.

✔ **Sous-hommes ou sur-hommes, mais pas ordinaires !**

Pour 64% des Français, les gens pensent que les personnes en situation de handicap sont inaptes au travail. Pour 51%, les gens pensent que les personnes handicapées sont des gens exemplaires et hors du commun. Les personnes en situation de handicap : sous-hommes ou sur-hommes !

✔ **Entre gêne, malaise et pitié !**

82% des Français déclarent ne pas toujours savoir comment se comporter à l'égard d'une personne en situation de handicap. 69% ne se sentent pas spontanés ou sincères à l'égard d'une personne en situation de handicap. 57% éprouvent de la pitié à l'égard d'une personne en situation de handicap.

### *La discrimination vue par les personnes en situation de handicap*

✔ **Des personnes discriminées dans tous les domaines**

Le refus d'accès à un loisir arrive en tête des citations suivi de très près par le refus d'entrée dans un lieu public, le refus d'accès à une assurance, un emploi, un prêt bancaire, à l'école. Suivent ensuite le refus d'accès à des vacances, à un logement et à des soins. Tous les domaines de la vie quotidienne sont marqués par la discrimination.

✔ **Des personnes transparentes ?!**

Dans 48% des cas, on s'adresse plutôt à l'accompagnateur de la personne en situation de handicap qu'à la personne elle-même. La personne en situation de handicap est transparente. Résultat d'un malaise, d'une gêne, des idées reçues…

✔ **Des personnes résignées, blessées, révoltées ou agacées…**

47% des personnes en situation de handicap se déclarent résignées, blessées, révoltées ou agacées face aux discriminations. Pour 39% des personnes en situation de handicap, leur handicap serait moins lourd à porter si le regard des gens était différent. Un constat qui montre combien il est important aujourd'hui de dénoncer les discriminations dont sont victimes les personnes en situation de handicap dans leur quotidien.

# Les 10 idées reçues à combattre

**Identifier les idées reçues sur les personnes en situation de handicap, prendre conscience qu'elles sont fausses, c'est faire un pas vers une autre idée, toute simple : ni sous-hommes, ni sur-hommes, les personnes en situation de handicap sont juste des personnes aussi différentes et aussi ordinaires que les autres.**

**- Ça fait pitié de voir des personnes en situation de handicap.**
Les personnes en situation de handicap, si elles rencontrent des difficultés notamment liées à l'environnement inadapté de leur quotidien, ont une vie tout à fait identique à celle des personnes valides. Tant au niveau professionnel que personnel. Des bons moments et des moins bons. Juste la vie.

**- Si la science progressait plus vite, il y aurait moins de handicap.**
Pourtant, le handicap n'est pas forcément lié à une maladie. En outre, si certains progrès de la science pourraient pallier certaines situations de handicap, d'autres progrès permettent aujourd'hui des naissances précoces et des vies plus longues d'où une augmentation – de fait - du « risque » d'être handicapé.

**- Les personnes en situation de handicap n'ont pas de vie sexuelle.**
Si le handicap peut parfois créer des difficultés « pratiques » dans les relations sexuelles, elles sont surmontables par diverses techniques… et par la compréhension de l'autre. C'est oublier que sexualité signifie aussi désir, sensualité… Et de nombreuses personnes en situation de handicap ont des enfants, par exemple !

**- Etre en couple avec une personne en situation de handicap nécessite du courage.**
Pourquoi le conjoint valide verrait-il comme un poids le handicap ? De nombreuses personnes en situation de handicap vivent en couple, avec un conjoint valide ou également en situation de handicap. Sans pour autant que l'autre se considère comme un aidant familial. Sans que l'autre est à « gérer » ou « assumer » le handicap de son conjoint. Et si c'était seulement une question d'amour ?

**- Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas vivre seules.**
Beaucoup de personnes en situation de handicap vivent seules. C'est juste une question d'adaptation de l'environnement (logement, véhicule par exemple) et parfois d'aide humaine (toilette, courses, ou ménage).

**- Les personnes en situation de handicap sont plutôt des gens assistés.**
Avoir une aide technique (fauteuil roulant, adaptation du logement…) ou une aide humaine, bénéficier d'aides financières, ne signifient pas pour autant être assisté. C'est juste un moyen de pallier les conséquences du handicap et ses surcoûts pour justement pouvoir vivre en toute autonomie, avec la même égalité des chances que chacun.

**- Les personnes en situation de handicap ne sont pas épanouies dans leur vie sociale.**
En quoi le handicap empêche-t-il de sortir, d'avoir des loisirs, des amis ? Le seul obstacle qui peut exister est celui de l'environnement parfois inaccessible. Et le regard de l'autre.

**- Les personnes en situation de handicap sont renfermées sur elles-mêmes.**
Le handicap n'empêche pas d'être en relation avec les autres, d'être ouvert. Une personne en situation de handicap renfermée est peut-être alors juste une personne renfermée comme le serait une personne valide. Ou une personne à laquelle on ne s'adresse jamais !

**- Les personnes en situation de handicap sont inaptes au travail.**
Si certaines personnes en situation de handicap ne sont, en effet, pas en capacité de travailler, d'autres ont en revanche de réelles compétences. Incapacité physique ne signifie pas incompétence professionnelle. Le handicap ne rend pas inapte au travail : il nécessite juste éventuellement l'aménagement d'un poste.

**- Les personnes en situation de handicap sont des gens exemplaires et hors du commun.**
En quoi est-ce exemplaire de vivre avec un handicap ? Est-ce exemplaire d'avoir une différence ? Chacun d'entre nous est différent. Le handicap ne fait pas d'une personne un sur-homme (ni un sous-homme d'ailleurs !).

# Silence on discrimine
## Témoignages de situations de discrimination au quotidien

**> Au supermarché :**

***« Je comprends, maman, pourquoi tu ne fais jamais tes courses avec nous »***
Emmanuelle est maman d'un garçon de 12 ans, d'une fille de 8 ans, infirme moteur cérébral, en fauteuil roulant électrique, et d'une autre petite fille de 5 ans. Un samedi, elle va faire ses courses avec ses enfants dans un supermarché. Elle raconte : *« Sur le parking, je me fais insulter par un monsieur auquel je demande de me céder la place réservée car lui n'a pas de macaron ».* C'est le début d'une série d'humiliations… *« Un client dans le magasin nous fait remarquer que nous prenons beaucoup de places avec le fauteuil électrique et le caddie… A la caisse, nous devons prendre la file d'attente de la caisse rapide 10 articles maximum, car le fauteuil ne passe qu'à cet endroit. Des remarques désagréables fusent dans notre dos. Mon fils devient rouge de honte. Même la caissière me rappelle que c'est une caisse rapide et je dois à nouveau me justifier. A la sortie, mon fils me dit : je comprends pourquoi tu ne fais jamais tes courses avec nous. »*

**> Au travail :**

***« Insultée et mise de côté »***
Fabienne a 39 ans. Atteinte depuis quelques années d'un handicap léger, marchant lentement avec une canne, elle travaillait à l'ANPE. Elle explique comment son travail s'est détérioré : *« Je me suis vue retirer progressivement la plupart de mes responsabilités, relations avec les demandeurs d'emploi, avec la clientèle de l'entreprise. Tout dossier que je réussissais m'était retiré et partagé entre mes collègues, jusqu'à ce qu'il ne me reste plus rien. Les formations ne m'étaient accordées qu'après intervention du médecin du travail. »* L'ambiance même était détestable. *« On m'a insultée en me traitant de « grande tordue », « aphasique », « inutile »…*Cette situation l'a conduite à ne pas se faire soigner pour ne pas être absente et en subir les conséquences. Aujourd'hui, son handicap s'est accentué et elle est en longue maladie. Elle a porté plainte au pénal contre son employeur pour discrimination.

***« La vue du fauteuil n'est pas acceptable pour la clientèle »***
Katy a 28 ans. Tétraplégique incomplète suite à un accident de la route, elle a fait des études pour travailler dans le tourisme. Elle a obtenu un diplôme de réceptionniste. Mais elle n'a pas pu trouver de travail. Elle raconte : *« Je me suis battue pour faire mes études. Mais après avoir entendu à plusieurs reprises que la vue d'un fauteuil vis-à-vis d'un client n'était pas acceptable, j'ai abandonné l'idée de travailler dans ce métier. »* Aujourd'hui Katy est bénévole pour la préfecture de Tarbes et mène des actions de sensibilisation.

**> Dans la rue :**

***« Ce n'est pas un endroit pour les handicapés »***
Francine est mariée à Christian, atteint d'une sclérose en plaques, en fauteuil roulant. Elle a été le témoin de réflexions *« déplacées »* : *« C'était loirs de la cérémonie pour inaugurer l'année Lumière sur la place principale de Nancy. La place était noire de monde. Accompagnés de nos voisins, mon mari et moi avons essayé de nous placer dans le renfoncement de l'entrée d'un restaurant afin de ne gêner personne. Là, nous avons entendu un couple dire « ce n'est pas un endroit pour les handicapés ». Je me suis mise en colère puis j'ai préféré laisser tomber avant que la situation ne s'envenime ! »*

## > Dans un bar :

***« Une demi-heure d'attente… »***
Gilbert, 55 ans, est en fauteuil roulant manuel. Un jour, en attendant un train, il veut commander un sandwich et une boisson. Un employé de gare signale sa présence au buffet. Gilbert explique : *« J'ai dû une demi-heure avant que quelqu'un ne vienne me voir ! »* Et de préciser : *« Cela arrive souvent dans des bars ou des restaurants : quand je ne suis pas accompagné d'une personne valide, l'attente est beaucoup plus longue. »*

## > Dans l'accès aux services et loisirs :

Luc, 46 ans, est en fauteuil roulant. Voulant s'acheter un caméscope, il se rend dans un magasin de grande distribution spécialisé. Il raconte : *« J'achète la sacoche, je prends une garantie et arrivé devant le vendeur, je le vois se lever et il me dire : monsieur, ce n'est pas possible pour vous de faire un crédit ! Même chose, lorsque j'ai voulu m'acheter un matelas et profiter de le payer en 4 fois. Cela m'a été refusé ! »*
Et Luc a d'autres situations à raconter : *« J'ai envie de prendre soin de mon corps. J'appelle un institut de beauté pour hommes qui me donne rendez-vous. A la vue de mon fauteuil, on me dit que ce n'est pas possible. Pareil dans les salles de sport. »*

**Pour en savoir plus :**

**Un site internet :**
**www.discrimination.apf.asso.fr**

**Un livre :**
**« Handicap : silence on discrimine » au Cherche-Midi éditeur (2005)**
Préfacé par Marie-Sophie Desaulle, présidente de l'APF et Bruno de Stabenrath, écrivain
Ecrit par Anne Kerloc'h, journaliste
Illustré par Gérard De Vaal
**Disponible en librairie et auprès de l'APF : www.apf.asso.fr**
**Prix de vente : 15 €**

# La preuve par l'image
## Caméras cachées

**De mai à juin, l'APF a testé différents domaines. Avec l'aide d'une boîte de production indépendante, ANDA, elle a fait réaliser des caméras cachées avec la complicité de personnes en situation de handicap moteur. L'idée : montrer des situations de discrimination liées au handicap. Le résultat : des séquences révélant qu'aujourd'hui encore les personnes en situation de handicap ne peuvent pas prendre de crédit à la consommation ou aller voir un film au cinéma !**

**> Crédit à la consommation :**
Bernard souhaite acheter un réfrigérateur à crédit. Il se rend au BHV.
Le vendeur : *« Il faut prendre la carte de crédit Cofinoga. »*
Bernard : *« Comment ça se passe ? C'est fonction de mes revenus de personne handicapée ? »*
Le vendeur : *« On saisit les données et c'est l'ordinateur qui décide. Mais ils prennent tellement de données en compte. Mais pour avoir la carte il faut être impérativement salarié. Vous êtes pensionné. Je ne sais pas… Je vais appeler… »*
Le vendeur au téléphone : *« Il perçoit une pension… Donc on peut lui faire le dossier ?… »*
A Bernard : *« C'est eux qui jugent. Nous on fait que le dossier…»*
Plus tard, Bernard téléphone directement à COFINOGA : *« Je voudrais savoir si je peux bénéficier de votre crédit avec mon allocation d'adulte handicapé ? »*
Cofinoga : *« Malheureusement non, monsieur. »*
Bernard : *« Ca ne sera pas possible ? »*
Cofinoga : *« Non. »*

**Autre lieu…**Bernard souhaite acheter un téléviseur. Il se rend chez DARTY.
Bernard à la vendeuse : *« Je suis intéressé par un téléviseur et veut bénéficier de votre carte de crédit. J'ai l'allocation adulte handicapé. »*
La vendeuse : *« De quel prix ? »*
Bernard : *« 3 000 euros »*
La vendeuse : *« Vous avez des papiers qui prouvent votre revenu ? »*
Bernard : *« Oui, oui… »*
La vendeuse téléphone… *« Oui, il a une pension d'invalidité de la CAF »*
Réponse à Bernard : *« Quand on touche des revenus par la CAF, automatiquement ça ne passe pas. Je peux vous monter le dossier mais je ne vous promets pas que ça passe. Vous m'auriez dit en 2 ou 3 fois on se serait arrangé à faire des chèques. On peut le faire par le biais du magasin mais pas par la société de financement. »*

**> Cinéma :**
Muriel souhaite aller voir le film « Da Vinci Code ».
Elle s'adresse à la caissière d'un cinéma : *« J'aurai voulu voir le …mais je ne sais pas si il passe dans une salle accessible… »*
La caissière : *« Ah non pas encore, il faut au moins attendre deux semaines… »*
Muriel : *« J'ai envie de le voir avant moi… »*
La caissière : *« Oui, bah pas chez nous… »*
Muriel : *« Mais si je viens avec quelqu'un qui m'accompagne, on peut monter. »*
La caissière : *« Oui mais vous serez… sans votre…euh… »*
Muriel : « Ah oui je laisse le scooter en bas dans le hall….au niveau sécurité ça ne pose pas de problème ? »
La caissière : *« Du moment que nous on est pas impliqué… »*
Muriel : *« Vous n'avez personne qui peut me monter ? »*
La caissière : *« Non choisissez plutôt une salle accessible… On n'sait jamais. On n'sait jamais… Bah allez à Montparnasse. »*
Muriel : *« Oui, mais ça fait loin, faut deux bus au moins. »*
La caissière : *« Oui ? Ah, c'est trop long ? j'sais pas moi j'y vais à pied… »*

**> Logement :**
Laetitia a rendez-vous avec un propriétaire qui loue des appartements. Elle se présente au studio. Elle sonne. On ouvre.
Le propriétaire : « Oui, bonjour …. »
Laetitia : « Bonjour, je viens pour l'annonce. »
Le propriétaire : *« C'est pour l'annonce ? Euh oui… euh entrez… C'est vous qui m'avez téléphoné…C'est vous qui m'avez téléphoné la semaine dernière ? D'accord… euh... Entrez… parce que… euh… mais excusez moi… je suis un peu… euh pardonnez moi mais je ne pensais pas que vous étiez… euh comment dire… euh… en fauteuil. »*
Laetitia : *« C'est gênant ? »*
Le propriétaire : *« Oui j'ai un p'tit problème, j'suis dans un immeuble qui malheureusement a des gros soucis de… d'ascenseur… »*
Laetitia : *« Ah, mais là il marche !!! »*
Le propriétaire : *« Oui c'est malheureusement pas tous les jours faut que j'vois avec le syndic… j'suis un peu gêné ... de vous avoir fait venir… enfin ça me gêne parce que… »*
Laetitia : *« J'aurais dû vous le signaler ? »*
Le propriétaire : *« Bah …euh…c'est du fait de l'ascenseur ça me gêne beaucoup… je crois que… là je ne sais pas… comment je… là non je ne crois pas pouvoir avoir possibilité de… »*
Laetitia : *« Vous n'avez rien d'autre à me proposer ? »*
Le propriétaire : *« Non… c'est le seul petit appartement que j'ai de disponible. Je suis vraiment navré… J'ai beau réfléchir… Non il y a vraiment trop de soucis avec l'ascenseur. C'est bien ça le problème. Je suis navré… »*

**> Agence de voyages :**
Bernard se rend dans une agence de voyages. Il souhaite partir à l'Ile Maurice.
Bernard à la vendeuse : *« Je voudrais savoir ce que vous faites comme voyage pour l'île Maurice. »*
La vendeuse : *« Oui à l'hôtel ? Vol et hôtel ?»*
Bernard : *« Oui, pour personne handicapée… il faut donc que la structure le permette… »*
La vendeuse : *« oui c'est vrai qu'on n'est pas spécialisé dans cela, et je n'ai pas en tête comme ça… un hôtel qui soit…euh… »*
*Bernard : « accessible… »*
La vendeuse : *« Enfin ils le sont probablement, mais ça n'est pas sûr…y a une sélection d'hôtels qu'on peut vous soumettre mais…pffff…..mais je n'ai aucun détail dans mes brochures qui disent accessibles…etc…. »*
Elle part chercher une brochure
*La vendeuse : « Les brochures malheureusement ne sont pas faites pour m'aider dans ce sens. »*
Bernard : *« Souvent y a des mentions... chambres accessibles… »*
La vendeuse : *« J'en ai jamais vu... (compulsant la brochure)… effectivement y en a pas beaucoup… c'est vraiment pas facile… »*
Bernard : *« Et il se pose aussi le problème du voyage… »*
La vendeuse : *« En terme de vol c'est pas un souci puisque ce sont des vols réguliers chez A F… »*
Bernard : *« Ah si, parce qu'avec eux je me suis retrouvé au fond de l'avion alors que les toilettes était à l'avant. »*
La vendeuse (en continuant de feuilleter) : *« Mais en terme de chambres…(ne trouvant rien)…y a aussi des chambres au rez-de-chaussée à la limite…...bon je les ai tous fait…y en a qu'un…c'est pas un luxe….mais on le vend bien… »*
Trouvant le voyage un peu cher Bernard se décide pour la méditerranée. La vendeuse consulte un nouveau catalogue.
La vendeuse (en feuilletant) : *« J 'ai pas de brochure spécialisée c'est ça le problème….pfuuuhh… ».* Elle lui promet de l'appeler par téléphone… *« OK monsieur … je vais fouiller et vous dire ce qu'il y a… »*
La vendeuse rappellera effectivement Bernard pour lui proposer un hôtel aux alentours de 1 000 euros sur l'ensemble du pourtour de la méditerranée…

# Action !
## APF : Revendications et procès

**Enjeu de société actuel, la lutte contre les discriminations liées au handicap est un des combats majeurs de l'APF et des personnes en situation de handicap et de leur famille. Parce que de ce combat dépend la place des personnes et de leur famille dans la société d'aujourd'hui et de demain.**
**L'APF a d'ailleurs acté cette revendication première dans son nouveau projet associatif « Acteur et citoyen ! » adopté lors de son Congrès en juin.**

### Revendications de l'APF :

L'Association des Paralysés de France revendique **l'application du principe de non-discrimination et d'égalité de traitement pour les personnes en situation de handicap dans l'ensemble des secteurs de la société**. L'application de ce principe passe par l'accès à tout pour tous ; il ne s'agit pas seulement d'accessibilité « physique » mais aussi de l'accès à tous les biens et services.
L'APF demande également que :
- la Halde établisse un rapport sur les discriminations liées au handicap et s'engage dans une campagne de sensibilisation sur ce thème,
- le gouvernement prenne en compte cette question dans ses communications sur la non-discrimination,
- les différents acteurs de la société civile (entreprises, services publics…) développent des campagnes sur ce thème auprès de leurs réseaux professionnels.

Quant à l'APF, elle a décidé, au-delà d'opérations de sensibilisation, d'intenter des actions en justice pour discrimination dans des affaires particulièrement révoltantes sur le plan du respect de la personne en situation de handicap.
L'APF affirme ainsi sa détermination à déployer tout l'arsenal juridique nécessaire pour faire reconnaître les droits élémentaires de la personne en situation de handicap, en faisant appliquer la loi par tous les recours utiles.

### Procès en cours :

**> Plainte de l'APF contre le Crédit du Nord et la Quatrem**
Mlle Coulibaly, 30 ans, est tétraplégique. Désirant acheter un appartement, elle a fait une demande de prêt auprès du Crédit du Nord en 2003.
En janvier 2004, la banque accepte ce prêt immobilier : 61 000 euros sur une durée de 10 ans. La banque demande également une assurance décès, imposant son assureur, la Quatrem. Le taux de base indiqué est de 0,41 %. Mlle Coulibaly remplit son questionnaire médical, son médecin traitant indiquant bien que son handicap, survenu lorsqu'elle avait 15 ans, est d'origine traumatique, qu'il n'y a eu aucune évolution depuis et qu'il n'y a donc aucune raison de voir son état de santé se détériorer. L'assureur répond en multipliant le taux par 4, qui passe donc de 0,41% à 1,64%, soit un surcoût de 7 200 euros sur 10 ans ! A savoir : Mlle Coulibaly vit avec l'Allocation Adulte Handicapé (soit 599,49 euros par mois pour vivre). Suite à cette réévaluation, le médecin traitant de Mlle Coulibaly essaie d'en connaître les raisons. L'assureur finit par répondre que ce taux a été fixé par les réassureurs qui se sont basés sur des statistiques et il évoque le risque de surmortalité.
**Mlle Coulibaly a donc décidé, accompagnée par l'APF, de porter plainte pour discrimination au motif que la surprime n'a pas été justifiée, son état de santé n'ayant pas été évalué. Procès attendu en janvier 2007.**

**> Pourvoi en cassation de l'APF contre Air France**
M. Foillard est handicapé moteur. En juin 1999, à l'aéroport de Strasbourd-Entzheim, il s'est vu refuser l'accès à bord d'un avion à destination de Marseille au motif qu'il n'était pas porteur d'un certificat médical l'autorisant à voyager non accompagné.

Le handicap de M. Foillard et le fait qu'il voyageait seul avaient pourtant été signalés au service de réservation sans qu'aucune difficulté n'ait été soulevée alors. Le jour du départ, les opérations d'enregistrement et les opérations de contrôle habituelles se sont déroulées sans obstacles. Ce n'est que lors de l'embarquement que le commandant de bord et le chef d'escale se sont opposés à sa montée dans l'avion arguant d'un manuel d'exploitation (l'appareil appartenant à la Compagnie Proteus et étant affrété par Air France) plus restrictif que les consignes générales de Air France. M. Foillard a pu embarquer le lendemain après de nombreuses démarches. Il a donc déposé plainte pour discrimination en février 2000, accompagné par l'APF en septembre 2002.
**Ayant échoué en 1ère instance et en appel – en février dernier -, M. Foillard et l'APF ont décidé de se pourvoir en cassation.**

## Les autres actions en justice de l'APF : rappel

**> Contre la SNCF :**
En septembre 2002, la SNCF laissait voyager 3 personnes en fauteuil roulant dans un wagon à vélos plutôt que de les aider à effectuer le transfert fauteuil pour accéder au train Paris – Le Havre.
Le 18 décembre 2003, la justice rendait son verdict et déboutait les victimes et l'APF au motif que les préposés, à l'origine de l'acte discriminatoire, ne pouvaient engager la responsabilité de la SNCF, personne morale.
**Le 7 juin 2004, la Cour d'Appel confirmait le jugement de 1ère instance, *« quel que soit ce que l'on pense sur le fond »*, avait cependant précisé la Présidente de la 11ème chambre de la Cour.**

**> Contre le cinéma CGR de Niort :**
Depuis 1994, le cinéma CGR de Niort restait sourd aux demandes de mise en accessibilité, pourtant simple, de ses guichets et de ses salles. Pourtant, en 1999, et ce grâce à l'intervention de la mairie, le directeur déclarait être d'accord pour envisager l'accessibilité des 3 salles du rez-de-chaussée du cinéma. En 2001, soit 2 ans après, et suite à de nombreuses manifestations de l'APF, le directeur faisait une proposition de modification du hall d'accueil et de 2 salles. Ce projet ne respectant pas les normes d'accessibilité et de sécurité incendie, la mairie faisait parvenir au directeur du cinéma une nouvelle proposition d'aménagement, respectant toutes les normes. Le directeur refusait alors cette contre proposition, expliquant que « *ce projet bloquerait les issues de sortie pour les clients valides qui, eux constituent 99 % de leur clientèle* » alors que, dans la réalité, la mise en accessibilité ne condamnerait que 5 issues sur 11, et qu'il ne voulait « *ni perturber la bonne marche de son entreprise, ni être responsable d'une énorme difficulté en cas d'éventuel sinistre* » alors que le projet avait été validé par la commission préfectorale de sécurité ! Dernier épisode : le 9 août dernier, un huissier constatait, pour l'APF, que le cinéma refusait désormais totalement l'accès aux personnes en situation de handicap, pour des motifs de sécurité.
Le 10 mars 2005, la justice condamnait le cinéma pour discrimination sans toutefois aller jusqu'au bout de sa logique puisqu'elle n'obligeait pas le cinéma à réaliser des travaux de mise en accessibilité.
Le cinéma faisant appel de la décision, l'APF a décidé de faire appel également afin d'obtenir l'obligation de mise en accessibilité du cinéma.
**Le 1er septembre 2005, la cour d'appel de Poitiers a confirmé le jugement de 1ère instance condamnant le cinéma CGR de Niort pour discrimination. La cour de cassation ayant rejeté le pourvoi du cinéma, la décision de la cour d'appel est définitive.**

**> Contre le ministère de la justice :**
Handicapée suite à une poliomyélite, et en fauteuil roulant depuis quelques années, Maître Marianne Bleitrach, avocate au barreau de Béthune, éprouve les plus grandes difficultés à exercer sa profession parce que la plupart des tribunaux du Pas-de-Calais, dont elle dépend, sont inaccessibles. De fait, elle doit parfois plaider dans le hall ou sur le trottoir. **Le 5 avril 2005, le tribunal administratif déboutait la plaignante et déclarait l'APF irrecevable. Me Bleitrach et l'association ont donc décidé de faire appel. L'audience est prévue le 5 octobre prochain.**

# « Discrimination : un combat commun »
## Le dossier du magazine *Faire Face* du mois d'octobre

**En lien avec la campagne de l'APF de lutte contre les discriminations, la rédaction de *Faire Face* a choisi cette année de pointer les idées reçues à l'encontre des personnes en situation de handicap en France mais aussi dans le monde.**

Au sommaire notamment :

- Une interview exclusive de Louis Schweitzer, président de la Halde.

- Les points de vue croisés de responsables associatifs qui visent à donner des moyens d'action communs et concrets pour lutter contre la discrimination : Marie-Sophie Desaulle, présidente de l'APF, Germaine Watine, vice-présidente de la Fédération nationale Solidarité femmes (FNFS), Jean Catherine, président délégué de l'Union française des retraités (UFR), et Serge Slama, membre du bureau du Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti).

- Un point sur l'état des discriminations liées au handicap dans le monde avec l'interview de l'universitaire Denis Poizat, spécialiste en éducation comparée.

Extraits de l'interview de Louis Schweitzer :

*« Au 29 juin 2006, nous avions reçu 3 339 réclamations. 15,90% d'entre elles portaient sur les discriminations en raison d'un handicap ou de l'état de santé. C'est le critère de discrimination le plus fréquemment invoqué après celui de l'origine qui représente 40% des plaintes. Parmi les réclamations concernant le handicap et l'état de santé, l'emploi est en tête, à hauteur de 50%.* (…)

*Les discriminations en raison du handicap se manifestent souvent dans l'accès aux biens et services privés. Il s'agit là, notamment, de l'impact des problèmes d'accès à l'assurance et donc indirectement aux services bancaires.*

*L'autre spécificité des réclamations pour discrimination en raison du handicap est qu'elles concernent tous les champs : la discrimination dans l'accès à l'éducation notamment pour l'accès des enfants handicapés à l'enseignement primaire ou secondaire, la discrimination dans l'accès à l'emploi (secteurs public et privé), aux services publics et privés… »*

**Le magazine est disponible :**
- **Au numéro, au prix de 4,80 € (frais de port compris) à :**
APF - Direction de la communication, 17 bd Auguste Blanqui, 75013 Paris
- **Sur abonnement : www.apf.asso.fr**